



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU
26 OCTOBRE 2016

Transmission en Préfecture	27 OCT. 2016
Date Réception	

Le vingt six octobre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 20-10-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Yvon CASTINEL, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Christine BENOIST LEFEBVRE, Emma LE MAOÛT, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Ludovic NICOLAS Alexandre ANDREIS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Catherine PIAT, François BERGA, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Mireille AMEN à Armand FELDMANN, Alexandre ANDREIS à Yvon CASTINEL, Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Claire CARLINO à Bernard MAYER, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE, Jacques BUCKI à François BERGA, Jean-Marie DENORME à Corinne ARCHAMBAULT.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie BOUDOU, Mireille AMEN, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Florence BLANCHI, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME.

ABSENT : Fabrice MATTEI

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire BLANC

**DELIBERATION
N° 2016-103**

Urbanisme

**Autorisation de déposer une demande de permis de
construire- parcelle AK N°280**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental, gestionnaire des centres de secours, projette de réaménager et d'étendre la caserne implantée sur notre commune.

La commune est toujours propriétaire du terrain et des bâtiments. Au titre des articles L 421-1 et R 421-1 du Code de l'Urbanisme les travaux qui seront entrepris nécessitent le dépôt d'une demande de permis de construire.

A ce titre la commune doit autoriser le Conseil Départemental 13 à déposer ce dossier sur la parcelle communale cadastrée AK N° 280.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Conseil Départemental 13 à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle communale cadastrée AK N° 280

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND